

Luxembourg, le 3 février 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale :

« Conformément à l'article 136 des statuts de la CNS, « les transports en taxi sont pris en charge pour le trajet le plus court entre le lieu d'embarquement de la personne protégée et le lieu où elle obtient les soins, soit sur la base d'un minimum de six euros et quarante cents (6,40 €) par déplacement, soit sur la base d'un montant par kilomètre d'un euro et soixante cents (1,60 €) pour un trajet simple, respectivement de quatre-vingts cents (0,80 €) pour un trajet comportant retour de la personne transportée au point de départ. »

Or, il me revient que plusieurs compagnies de taxi, agréées par le Comité directeur de la CNS, refusent catégoriquement de transporter des patients vers les établissements de soins, lorsque ce déplacement leur paraît peu rentable.

Au vu de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale :

- Monsieur le Ministre peut-il m'informer combien de transports en taxi ont été pris en charge par la CNS en 2016 ?*
- Monsieur le Ministre a-t-il connaissance de la situation décrite ?*
- Monsieur le Ministre envisage-t-il de prendre des mesures afin de parer à cette situation ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Gusty GRAAS
Député

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu